

## Évolution Du Genre et du Mariage : Impact sur l'Entrepreneuriat ?<sup>1</sup>

Laurence Attuel Mendès<sup>a</sup>

<sup>a</sup> *Département Gestion – Droit – Finance, Groupe ESC Dijon Bourgogne, BP 50608 – 21006 Dijon cedex*

Reçu septembre 2008, accepté octobre 2008

---

**Mots-clés :** Mariage, Conditions de Fond, Différence De Sexe, Entrepreneuriat

---

1. Après une relative stabilité pendant 10 ans, le nombre annuel de créations d'entreprises a augmenté d'un tiers entre 2002 et 2006, passant de 215 000 à 286 000. Les trois quarts des nouveaux entrepreneurs dirigent seuls leur affaire et un quart avec leur conjoint, un autre membre de leur famille ou un ou plusieurs autres associés<sup>2</sup>. À côté des aides directes de l'État et des collectivités territoriales en faveur du développement de l'entrepreneuriat qui viennent d'être ouvertes à certains couples pacés, il existe des règles qui ne sont pas directement en lien avec l'entrepreneuriat mais qui ont une influence indirecte sur ce phénomène. Elles sont réservées aux personnes mariées. Des données sur l'entrepreneuriat en couple démontrent l'importance de la question du couple dans l'entrepreneuriat puisqu'elle semble avoir une influence sur la pérennité des entreprises. En effet, l'enquête SINE de 2002 (APCE) met en avant que le taux de pérennité à 5 ans des créateurs-repreneurs est plus important lorsque l'on est accompagné de son conjoint que seul (par exemple pour les créations pures d'entreprises en couple et dont l'homme est le dirigeant, le taux de pérennité à 5 ans est de 60% contre 48% quand l'homme dirige seul son entreprise). Le lien entre l'entrepreneuriat et la famille semble en conséquence exister. Néanmoins, il peut paraître étrange voire paradoxal de mettre sur le même plan le mariage, institution civile par excellence, et l'entrepreneuriat, qui intéresse davantage les affaires. Ces deux sphères paraissent bien distinctes. Néanmoins, il n'est pas inutile de les rapprocher tant les moyens mis en place par le législateur pour favoriser l'entrepreneuriat sont variés et peuvent se nichier dans des domaines insoupçonnés. L'évolution des mœurs françaises ne peut rester à l'écart de toute étude sur l'entrepreneuriat. C'est pourquoi cet article va s'intéresser à l'histoire contemporaine française et au droit comparé, plus particulièrement dans sa définition du mariage. La notion de couple a en effet beaucoup évolué. De nos jours, selon certains, "l'image du couple évoque davantage l'union de deux individualités que la constitution d'une communauté d'intérêts"<sup>3</sup>, une approche subjective et individuelle remplace la conception institutionnelle traditionnelle<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette recherche a également fait l'objet d'une communication lors du XVIth George Rudé Seminar in French History, Brisbane July 9th-11th 2008

<sup>2</sup> R. Kerjose, "Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi", *INSEE PREMIERE*, décembre 2007.

<sup>3</sup> X. Labbé, "Le droit du couple à l'heure de la déjudiciarisation", *Actualité Juridique Famille*, 2008, p. 112.

<sup>4</sup> H. Fulchiron, "Un homme, une femme : la Cour de cassation rejette le mariage homosexuel", *Dalloz*, 2007, p. 1375.